



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Élection à la présidence et aux vice-présidences de la
Commission

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 222-20181205

2018

Séance du mardi 4 décembre 2018

Mandat : Élection à la présidence et aux vice-présidences de la Commission (Décision de la Commission de l'Assemblée nationale le 30 novembre 2018)

Membres présents :

M. Allaire (Maskinongé)
M. Bélanger (Orford)
M. Derraji (Nelligan)
M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
M^{me} IsaBelle (Huntingdon)
M^{me} Jeannotte (Labelle)
M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Lévesque (Chauveau)
M. Martel (Nicolet-Bécancour)
M^{me} Richard (Duplessis)
M. Rousselle (Vimont)
M^{me} Sauvé (Fabre)

Autre député présent :

M. Paradis (Lévis), président de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 16, M. Paradis (Lévis) déclare la séance ouverte.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

M. Lévesque (Chauveau) propose la motion suivante :

QUE M^{me} IsaBelle (Huntingdon) soit élue présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M^{me} IsaBelle (Huntingdon) élue présidente de la Commission.

M^{me} IsaBelle (Huntingdon) prend ses fonctions à la présidence.

ÉLECTION AUX VICE-PRÉSIDENCES

M. Derraji (Nelligan) propose la motion suivante :

QUE M. Rousselle (Vimont) soit élu vice-président de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M^{me} la présidente déclare M. Rousselle (Vimont) élu vice-président de la Commission.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) propose la motion suivante :

QUE M^{me} Richard (Duplessis) soit élue vice-présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M^{me} la présidente déclare M^{me} Richard (Duplessis) élue vice-présidente de la Commission.

À 16 h 20, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Claire IsaBelle

AL/sq

Québec, le 4 décembre 2018